

Monuments Historiques - 16/06/2009

Le Centre des monuments nationaux rouvrira prochainement la villa Cavois au public



Le président de l'Association de Sauvegarde de la Villa Cavois nous informe de la réouverture de la Villa Cavois.

La villa Cavois est conçue et édifée par Robert Mallet-Stevens entre 1929 et 1932 à Croix, banlieue résidentielle de Lille, pour Paul Cavois, industriel du textile de Roubaix. Elle est un des très rares exemples de commande "totale" (extérieurs et intérieurs, jusqu'à la conception du mobilier et au choix des tableaux contemporains) dans l'architecture domestique européenne des années 1930.

En 1986, la villa est vendue par la famille Cavois à un promoteur immobilier qui souhaite en lotir le parc. Pour garantir sa sauvegarde, l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) la classe d'office au titre des monuments historiques par décret du 12 décembre 1990. En juillet 2001, il acquiert la villa, qui a souffert d'une absence d'entretien, d'un véritable pillage intérieur et dont l'état de ruine nécessite des travaux de restauration d'urgence. La DRAC du Nord-Pas-de-Calais engage, sous la maîtrise d'oeuvre de Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques, une importante campagne de restauration du clos, du couvert et des structures, pour un montant de 6,1 Millions d'euros. Ces travaux s'attachent à préserver au maximum les matériaux originels et les dispositions initiales de l'oeuvre de Mallet-Stevens.

Après de longues réflexions sur l'avenir et l'utilisation future du monument, le ministère de la culture et de la communication a décidé de le remettre en dotation au Centre des monuments nationaux, par arrêté du 31 décembre 2008. Conformément à sa mission statutaire, le CMN entend le restaurer et l'ouvrir à la visite. A cet effet, l'établissement a consacré 1 Million d'euros au financement de la dernière tranche de restauration du clos et du couvert. **A la mi-2009, la villa devrait ainsi avoir retrouvé son intégrité extérieure.**

Parallèlement, le CMN a financé la commande à l'architecte en chef d'une étude préalable à la restauration de ce qui subsiste du parc, notamment au rétablissement du miroir d'eau et d'une évaluation de la faisabilité de la restauration des décors des différents espaces intérieurs. Cette dernière pourrait être menée progressivement et s'accompagner du remeublement de certains espaces.

Le public devra ainsi pouvoir redécouvrir prochainement la villa Cavois, d'abord partiellement puis plus largement au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Comme dans de nombreux monuments gérés par le CMN, des expositions permanentes ou temporaires, des colloques sur l'architecte et des ateliers pour les scolaires seront organisés.

Le CMN proposera aux collectivités territoriales et aux autres acteurs locaux de s'associer à lui pour mettre en oeuvre ces projets de mise en valeur l'une des plus célèbres demeures françaises du XXe siècle.

Site : www.monuments-nationaux.fr

associations-patrimoine.org est un site édité par la 